

*Ambassade de la République du Congo auprès  
de la Confédération Suisse*



*Mission Permanente de la République du Congo  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce et des  
autres Organisations Internationales en Suisse*

**DÉCLARATION**  
**DE**  
**SON EXCELLENCE MONSIEUR LUC-JOSEPH OKIO**  
**À**  
**LA 51<sup>ÈME</sup> SÉRIE DE RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES**  
**DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI**  
**DU 23 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2013**

**Madame la Présidente,  
Monsieur Le Directeur Général de L'OMPI,  
Distingués Délégués des Etats Membres,**

Permettez-moi, au nom de ma délégation, d'adresser mes vives félicitations à Madame la Présidente, aux membres du Bureau, pour leur brillante élection à la 51<sup>è</sup> série de réunions des assemblées des Etats membres de l'OMPI.

Mes félicitations s'adressent également à **Monsieur Francis GURRY**, Directeur Général de l'**OMPI**, pour la qualité de son rapport, pour la bonne gestion de l'Organisation, ainsi que pour l'assistance multiforme que l'**OMPI** ne cesse d'apporter au Congo.

Ma délégation souscrit à la Déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe africain.

**Madame la Présidente,**

Le Gouvernement du Congo note avec satisfaction les efforts que déploie l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, en vue de faire de la propriété intellectuelle non seulement un outil de développement, mais aussi un moyen efficace qui favorise l'innovation et la créativité.

Au Congo, le Gouvernement a mis en place un dispositif de promotion de la propriété industrielle et de l'innovation comprenant : le Fonds d'aide à l'invention, l'institution du prix du Président de la République pour la meilleure invention, l'organisation du Salon National des inventions, des produits de l'industrie et de l'artisanat, dont la deuxième édition s'est tenue au mois de mai 2013.

De même, en collaboration avec l'**OMPI**, le Gouvernement congolais est en train de finaliser un plan de développement de la propriété intellectuelle, qui se décline comme une stratégie visant entre, autres :

- le renforcement du cadre législatif et réglementaire ;
- le renforcement des capacités opérationnelles ;
- la promotion et la valorisation de la créativité et de l'innovation.

En outre, grâce à l'appui de l'OMPI, le Congo a procédé à l'installation du Centre d'Appui à la technologie et à l'innovation le 10 mai 2013, pour répondre aux besoins de formation en ressources humaines et dans le domaine de la Recherche-Développement.

La délégation congolaise exprime le souhait de voir la coopération entre le Congo et l'O.M.P.I se poursuivre et **Ae** renforcer dans le cadre de la validation du plan national de développement de la propriété intellectuelle.



**Madame la Présidente,**

Notre délégation note avec satisfaction les avancées significatives observées dans certains comités, tel que le Comité intergouvernemental de la Propriété intellectuelle, relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles dont les conclusions à l'issue de ces assemblées nécessiteront des travaux d'approfondissement sur certains aspects.

S'agissant également de la proposition d'élaboration d'un traité sur les dessins et modèles industriels, nous appelons les délégués à un engagement constructif, prenant en compte des préoccupations politiques et techniques telles qu'exprimées par certaines délégations.

A ce sujet, les préoccupations du Groupe africain sur l'assistance technique et le renforcement des capacités méritent une attention soutenue.

Il convient enfin de relever l'importance que le Congo attache aux **conclusions** de la Conférence africaine sur l'importance stratégique des politiques de propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation, la création de valeur et la compétitivité, tenue à Dar -Es-Salaam du 12 au 13 mars 2013 **d'une part**, et **aux résultats** de la Conférence Diplomatique tenue à Marrakech du 17 au 28 juin 2013, pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées d'autre part.

La signature de ce dernier traité par le Congo prouve à suffisance, le grand intérêt <sup>que</sup> de notre pays porte au système du droit d'auteur.

Pleins succès à nos travaux,

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.